

Contact: Johannes Kleis: +32 (0)2 789 24 01
Date: 16/04/2014
Reference: BEUC-PR-2014-015

Des produits de consommation plus sûrs dans l'UE

Bien trop souvent, les briquets, ustensiles de cuisine ou autres produits que nous achetons se révèlent dangereux. Le Parlement européen s'est attaqué à cette présence persistante de produits dangereux à l'occasion d'un vote visant à actualiser la législation européenne régissant la sécurité des produits et la surveillance du marché. Les avancées portent sur :

- La mise en place à l'échelle européenne d'une base de données répertoriant les accidents et les blessures, afin de permettre aux fabricants de réagir aux différents types de blessures et aux autorités de surveillance de se concentrer sur les produits à risque ;
- Des sanctions et amendes plus conséquentes à l'encontre des revendeurs et fabricants responsables, en ce compris la publication du nom de l'entreprise concernée ;
- L'obligation pour les autorités de surveillance de contrôler la sécurité des produits vendus en ligne ;
- Le renforcement du principe de précaution garantissant que les produits potentiellement dangereux soient retirés du marché, sur la base d'une présomption justifiée de dangerosité du produit concerné.

Monique Goyens, Directrice Générale du Bureau Européen des Unions de Consommateurs, a réagi :

« Les produits vendus dans un État membre peuvent se retrouver sur les étagères d'un autre État membre ou livrés chez les consommateurs. C'est la raison pour laquelle nous avons besoin d'autorités de surveillance du marché fortes et disposant de ressources suffisantes pour contrôler toute la chaîne. Les forcer à contrôler les produits vendus en ligne est évidemment une mesure nécessaire étant donnée la vitesse à laquelle nos habitudes de consommation évoluent.

« Chaque année, les 41 millions de cas de blessures représentent un coût de 78 milliards d'euros en soins de santé dans l'UE¹, ce qui soumet les systèmes médicaux à une forte pression. Rassembler les données portant sur les blessures constitue un moyen de réduire le nombre d'accidents en incitant les fabricants à améliorer leurs produits et le législateur à améliorer la loi.

« L'apport conséquent des parlementaires européens à l'amélioration de la sécurité des produits de consommation ne verra le jour que lorsque les gouvernements mettront les bouchées doubles pour rapidement transposer ces nouvelles règles. Le débat sur la question de savoir s'il faut ou non adopter un étiquetage obligatoire sur l'origine des produits ne doit pas empêcher que les progrès en matière de sécurité des produits prennent effet rapidement sur le terrain. »

FIN

Note:

¹ EuroSafe, Injury Database-Manual, Amsterdam 2012